



**TERRES
DE LA BIBLE**

PÈLERINAGE EN TERRE SAINTE

Du vendredi 14 au dimanche 23 octobre 2022



Animé par le Père Jean-Honoré SIALELLI o.c.d.

PROGRAMME

DEVIS

ÉCHÉANCIER

ORGANISATION DE VOTRE VOYAGE

ASSURANCE VOYAGE

PELERINAGE EN TERRE SAINTE

Animé par le Père Jean Honoré SCIALLELI

Du vendredi 14 au dimanche 23 octobre 2022 - 10 jours / 9 nuits

J1- Vend. 14 octobre

MARSEILLE - TEL AVIV - ABU GOSH



Le matin, rendez-vous à l'aéroport de MARSEILLE. Vol de **MARSEILLE** pour **TEL AVIV**.
EL Al : 10h00-14h55, sous réserve.

Déjeuner dans l'avion.

L'après-midi, accueil à l'aéroport de Tel Aviv. Route pour **ABU GOSH**. Découverte du monastère. Messe d'ouverture du pèlerinage (17h). Poursuite pour **BETHLÉEM**.

Installation, dîner et nuit à l'hébergement à BETHLÉEM.

J2- Sam. 15 octobre

BETHLÉEM



Le matin, à **BETHLEEM**, messe dans une des grottes de la Nativité. Visite de la **Basilique**. Temps des achats solidaires.

Déjeuner à BETHLEEM chez les Sœurs de l'Emmanuel. Rencontre avec Sœur Bénédicte You.

L'après-midi, visite du Séminaire de Beit Jala (14h30) et de l'hôpital de la Sainte Famille (16h30). Route pour **JÉRUSALEM**.

Installation, dîner et nuit à l'hébergement à JÉRUSALEM.

J3- Dim. 16 octobre

JÉRUSALEM



Le matin, montée sur **l'esplanade des mosquées**. Messe avec une communauté locale (St Sauveur, 11h) suivie d'une rencontre avec la communauté autour d'un verre.

Déjeuner à JÉRUSALEM.

L'après-midi, découverte de la vieille ville de Jérusalem. Renouvellement des vœux sur la terrasse des Ethiopiens. Première visite du **St Sépulcre**. Visite au **Mur des Lamentations**.

Dîner et nuit à l'hébergement à JÉRUSALEM.

J4- Lundi 17 octobre

JÉRUSALEM



Le matin, messe au Saint Sépulcre devant l'édicule (5h30). Découverte du **Mont Sion** : **Dormition, Saint-Pierre en Gallicante** et le **Cénacle**. Célébration du jeudi Saint.

Déjeuner à JÉRUSALEM.

L'après-midi, visite de l'**église Sainte-Anne** et de la **piscine de Bethesda**. Puis, chemin de croix sur la **via dolorosa**. Entrée solennelle en manteau au **Saint-Sépulcre** (18h).

Dîner et nuit à l'hébergement à JÉRUSALEM.

J5- Mardi 18 octobre

JÉRUSALEM



Le matin, rencontre de Mgr Pizzaballa ou de son représentant (9h) au Patriarcat latin de Jérusalem et remise de coquilles. Rencontre avec Marie Armelle Beaulieu à la Custodie (11h).

Déjeuner à JÉRUSALEM.

L'après-midi, découverte du **Mont des Oliviers**. Vue sur la vieille ville pour situer les lieux. Temps de méditation dans le jardin du **Carmel du Pater**. Descente à pied au **Dominus Flevit** et messe (16h). Puis visite du sanctuaire de **Gethsémani**.

Dîner et nuit à l'hébergement à JÉRUSALEM.

J6- Merc. 19 octobre

MER MORTE - JÉRICO



Le matin, route pour la **MER MORTE**. Arrêt pour un point de vue sur le **wadi quelt**. Trajet vers **Qumran**, lieu de découverte des manuscrits de la Mer Morte. Route pour **JÉRICO**.

Déjeuner à JÉRICO.

L'après-midi, visite de Jéricho. Montée en téléphérique au Monastère de la Quarantaine.

Installation, dîner et nuit à l'hébergement à JÉRICO.

J7- Jeudi 20 octobre

QASR EL YAHUD - MONT THABOR - NAZARETH



Le matin, visite de **Qasr El Yahud**, site d'évocation du baptême du Christ dans le **Jourdain**. Ensuite visite du **Mont Thabor** (si possible) : montée et descente en taxi. Route pour **NAZARETH**.

Déjeuner à NAZARETH.

L'après-midi, découverte du **sanctuaire de l'Annonciation** (la basilique, la grotte, l'église St Joseph). Messe dans le sanctuaire de l'Annonciation. Visite à l'École Salésienne.

Installation, dîner et nuit à l'hébergement à NAZARETH.

J8- Vend. 21 octobre

LAC DE TIBERIADE



Le matin, route vers le **LAC DE TIBERIADE**. Visite de la **Primauté de Pierre** et la **Multiplication des Pains**. Messe à Tabgha (10h). Montée au **Mont des Béatitudes**.

Déjeuner au MONT DES BEATITUDES.

L'après-midi, vue sur le lac pour situer les épisodes évangéliques. Visite du site de **Capharnaüm** : la synagogue du IV^{ème} siècle, les restes du village antique et la maison de Pierre. Tour en bateau sur le lac. Retour à NAZARETH.

Dîner et nuit à l'hébergement à NAZARETH.

J9 - Sam. 22 octobre

CANA - SAINT JEAN D'ACRE - MONT CARMEL - TEL AVIV



Le matin, route vers **CANA**. Renouvellement des vœux du mariage. Route pour **SAINT JEAN D'ACRE** : visite de la ville avec la citadelle des croisés.

Déjeuner à SAINT JEAN D'ACRE.

L'après-midi, visite du Mont Carmel. Messe sur place. Route pour TEL AVIV.

Réunion bilan (18h) à l'hébergement.

Dîner et nuit à l'hébergement à TEL AVIV ou proche.

J10 - Dim. 23 octobre

TEL AVIV - MARSEILLE

02h00 : transfert à l'aéroport. 02h25 : formalités d'enregistrement. Vol de **TEL AVIV** pour **MARSEILLE**. El Al : 05h25-08h55, sous réserve.

Ce programme est adaptable selon les confirmations des vols, hébergements, rencontres, visites et célébrations.

ITINERAIRE PÈLERINAGE EN TERRE SAINTE

Du vendredi 14 au dimanche 23 octobre 2022 - 10 jours / 9 nuits



DEVIS

PÈLERINAGE EN TERRE SAINTE

Du vendredi 14 au dimanche 23 octobre 2022 - 10 jours / 9 nuits

PRIX PAR PERSONNE

Nombre de participants payants	40 + 1 gratuité	45 + 1 gratuité	50 + 1 gratuité
Prix en chambre double (1)	1 844 €	1 817 €	1 803 €

(1) En hôtels ou maisons religieuses (selon disponibilités) à :

- **Nazareth** : Dames de Nazareth,
- **Jericho** : Jericho Resort Village
- **Bethléem** : St Vincent de Paul, Casa Nova, Soeurs du Rosaire, St Joseph, F. de Betharram
- **Jérusalem** : Melkites ou Casa Nova

Ce prix a été calculé le **18/01/2022** sur la base de 40, 45 ou 50 participants payants. À 30 jours du départ, pour la facturation, conformément au code du tourisme, le prix sera susceptible de connaître une variation, à la hausse comme à la baisse, en fonction des taxes aériennes et de l'effectif réel. Afin de figer le cours du dollar, nous avons acheté du \$ à terme sur votre groupe pour éviter un risque de change. C'est une garantie exclusive offerte par Terres de la Bible.

CE PRIX COMPREND

- **Le transport aérien MARSEILLE - TEL AVIV - MARSEILLE**, sur des vols directs réguliers EL AL, en classe économique (54 places réservées).
- **Les taxes aéroportuaires** : 90 € à ce jour.
- **L'assistance à l'aéroport** : au départ de Marseille, à l'arrivée et au départ d'Israël.
- **Le transport en autocar** de grand tourisme climatisé selon le programme.
- **L'hébergement en chambre double** en maisons religieuses de qualité (douches et sanitaires privés) ou en hôtels 3 étoiles équivalents (normes israéliennes).
- **Les repas du dîner du premier jour au dîner du J9.**
- **Les frais d'entrée dans les sites** indiqués au programme.
- **La réservation des messes et des rencontres.**
- **Le service d'un guide local professionnel francophone.**
- **Les oreillettes individuelles.**
- **Une gratuité complète en chambre individuelle**, à partir de 40 payants.
- **L'assistance locale 24h/24.**
- **L'assurance multirisque avec extension épidémie** : annulation, assistance rapatriement, interruption de séjour, responsabilité civile à l'étranger, et bagages.
- **La garantie cours du dollar figé.**
- **La documentation de voyage** : étiquettes bagages, atlas biblique *Le Monde de la Bible* ou missel *Magnificat Terre Sainte*, livret d'informations pratiques (numérique), un chèque et sur place une carte d'Israël détaillée.
- **La documentation de voyage** (format numérique) : livret d'informations pratiques Terre Sainte, guide pratique du bivouac en Terre Sainte, carnet du pèlerin (textes et chants) en format Word à personnaliser.

CE PRIX NE COMPREND PAS

- Les boissons et dépenses personnelles.
- Les pourboires selon satisfaction. Guide : 3 à 4 € ; chauffeur : 2 € ; restaurants : 1 €, par jour et par personne ; l'offrande d'une rencontre : 80 € par groupe, soit un **total des pourboires d'environ 66 € par personne**.

EN OPTIONS

- Le supplément en chambre individuelle : **389 €** (dans la limite de 10% de l'effectif du groupe).

Groupe Confirmé

ÉCHÉANCIER & CONDITIONS D'ANNULATION

GRANDES ÉCHÉANCES

Échéances	Le chef de groupe nous transmet	Terres de la Bible vous communique
Après la confirmation		- Un modèle de bulletin d'inscription, dépliant, affiche (selon votre demande). - Un modèle de liste de répartition par chambre (à compléter).
16 avril 2022 (J – 6 mois)	- Le nombre d'inscrits à ce jour. - Un acompte de 30 % des inscrits à ce jour (par chèque ou virement).	- Un livret pratique Terre Sainte numérique pour les participants. - Une notice d'assurance numérique. - Une matrice de carnet du pèlerin.
14 juillet 2022 (J – 3 mois)	Une première liste de répartition par chambres (en double ou individuelle).	Nous fixons ensemble les messes et rencontres pour les réserver dès leurs ouvertures.
14 août 2022 (J – 2 mois)	- La copie du passeport valide 6 mois après le retour, et visa selon la nationalité, pour vérifier la bonne orthographe et validité, pour permettre l'embarquement. - La liste définitive de répartition par chambres (au plus tard à J-45 jours).	- Une documentation à distribuer aux participants : - Étiquettes bagages - Chèche - <i>Atlas biblique</i> ou <i>Magnificat Terre Sainte</i>.
13 septembre 2022 (De J – 1 mois au jour du départ)	- La date de votre réunion avant départ pour donner les informations pratiques et récupérer les soldes. - Le solde de la facture (à régler au plus tard à J-20 car émission des billets à J-15).	- La facture finale. - La convocation : horaires d'avion et coordonnées des hébergements. - Le dossier de voyage numérique (quelques jours avant le départ).

CONDITIONS D'ANNULATIONS D'EL AL

Nous avons réservé 54 places d'avion pour votre groupe. Après confirmation, en cas d'annulation totale du groupe ou d'une place, la compagnie aérienne retient des frais selon l'échéancier suivant :

Délai avant départ	≥ 91 jours	≥ 46 jours	≥ 31 jours
	14/07/2022	29/08/2022	12/09/2022
Annulation d'une place (1)	-	70 €	200 €
Annulation totale	100 €	3 880 €	17 673 €

(1) Jusqu'à J- 91, vous pouvez rendre, sans frais, autant de places que vous souhaitez. Si vous n'avez pas rendu de places à J-91, vous pouvez rendre 10% des places réservées, sans frais, soit 5 places, jusqu'à J-31.

1^{er} cas : Vous avez moins d'inscrits que de places réservées. Avant chaque échéance, indiquez-nous le nombre de places à conserver. Gardez des places en plus pour accueillir des « retardataires » car les places tardives coûtent plus cher.

2^{ème} cas : Vous avez plus d'inscrits que de places réservées. Inscrivez les personnes en liste d'attente et demandez-nous de réserver des places supplémentaires, selon disponibilité et différence tarifaire.

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'AGENCE ET REMBOURSEMENT PAR L'ASSURANCE

À 30 jours du départ, toute annulation d'un participant entraîne des frais, retenus par l'agence selon le barème suivant. Ils sont remboursables par l'assurance, sans franchise pour motif médical, si les conditions d'assurances sont remplies et l'annulation notifiée à l'assurance dans un délai maximum de 5 jours.

Si la personne qui annule est remplacée par une autre, avant émission des billets (J-15), il n'y a pas de frais d'annulation.

Délai avant départ	≥ 31 jours	≥ 21 jours	≥ 8 jours	≥ 2 jours	Moins de 2 j
	12/09/2022	22/09/2022	05/10/2022	11/10/2022	12/10/2022
Frais d'annulation retenus par l'agence	0%	25%	50%	75%	100%
Remboursement par l'agence	100% (1)	75%	50%	25%	0%
Remboursement par l'assurance	0%	25%	50%	75%	100%

(1) Jusqu'à J-31, si vous n'êtes pas remplacés, seuls les frais d'annulation de la compagnie aérienne sont retenus.

ORGANISATION DE VOTRE VOYAGE EN TERRE SAINTE

1. FORMALITÉS D'ENTRÉE

Ressortissants français et U.E. : passeport valide 6 mois après la date du retour. Mineurs voyageant sans au moins un de leurs parents, besoin d'une autorisation de sortie du territoire et d'une copie de la pièce d'identité du parent signataire sur www.demarches.interieur.gouv.fr.

Ressortissants hors U.E. et réfugiés : Pour un visa, prenez un rendez-vous en ligne sur le site du consulat d'Israël : <https://embassies.gov.il/paris>. Délai d'obtention : 1 à 2 mois.

Veuillez nous communiquer (à J-60) la copie de la page principale avec photo.

2. SANTÉ

En temps normal, aucune vaccination spécifique n'est exigée pour entrer en Israël. En temps de Covid-19, prévoyez les attestations de santé spécifiques indiquées sur le site www.diplomatie.gouv.fr/. Israël et les Territoires palestiniens répondent aux normes sanitaires européennes avec un très bon système médical.

3. SÉCURITÉ

Consultez les conseils de sécurité pour Israël et Territoires Palestiniens sur le site www.diplomatie.gouv.fr/.

1^{er} cas : à l'approche du départ, le passage du pays en zone rouge entraînerait l'annulation de votre voyage (avec remboursement, excepté 50 € par participant de frais administratifs) ou report (sans frais, à une autre date).

2^{ème} cas : tensions localisées. L'itinéraire serait adapté en lien avec votre guide et notre bureau de Jérusalem.

4. ASSURANCE VOYAGE MULTIRISQUE

Elle est déjà incluse dans le prix pour tout participant résidant dans l'Union Européenne. Le contrat couvre les risques : épidémie, bagages, interruption de séjour, assistance rapatriement, et annulation (à partir de J -30) selon la notice d'assurance sur le site www.terresdelabible.com/assurance-voyage. La responsabilité civile à l'étranger est garantie uniquement pour les participants ayant leur domicile fiscal sur le territoire français.

5. AÉRIEN

Le transport aérien est assuré par des compagnies aériennes autorisées. Une fois les billets émis (J-15), ils ne sont ni échangeables ni remboursables. Aussi, la non-présentation du participant à l'aéroport de départ, quel que soit le motif, ou des documents exigés (passeport, visa...) ou une erreur d'orthographe de son identité, entraîne l'annulation des billets allers et retours, sans possibilité de remboursement, et la nécessité de les racheter.

6. HÉBERGEMENTS

L'hébergement est assuré en maisons religieuses de qualité ou en hôtels 3 étoiles équivalents aux normes israéliennes. Les chambres sont équipées de douches ou baignoires, de toilettes privatives et de linge de toilette. Des impératifs locaux peuvent entraîner un changement d'hébergement dans une catégorie identique ou supérieure.

7. PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Nous souhaitons rendre les voyages plus accessibles à tous. Malheureusement, une majorité des lieux ne sont pas adaptés aux personnes à mobilité réduite. Si elles veulent voyager, elles devront rester dans le bus pour certaines marches et visites, et prévoir un accompagnateur permanent. Il est possible, soit d'emporter son fauteuil, en nous indiquant les dimensions et le poids ; soit de nous demander d'en louer un sur place : 50 € pour le circuit.

8. PAIEMENT

J - 6 mois : un acompte unique correspondant à 30 % du nombre des inscrits.

J - 30 jours : un solde unique pour le voyage.

Moyens de paiement : chèque ou virement. Pour plus de sécurité et de rapidité, merci de préférer le virement.

9. PRIX - GARANTIE DOLLAR FIGÉ

À 30 jours du départ, pour la facturation, le prix sera susceptible de connaître une variation, à la hausse comme à la baisse, en fonction des taxes aériennes et de l'effectif réel. Nous avons acheté du \$ à terme pour votre groupe pour figer le cours du dollar, pour éviter un risque de change. C'est une garantie exclusive offerte par Terres de la Bible.

10. MESSES

Messes réservées dans les églises : le matériel liturgique est fourni. Messe en plein air : apporter une valise-chapelle. Prévoir, pour le célébrant, missel et lectionnaire en français, et pour vos pèlerins, carnet de pèlerin : un modèle (textes et chants) en format Word à personnaliser par vos soins vous sera proposé.

11. DOCUMENTATION DE VOYAGE

Étiquettes bagages, atlas biblique *Le Monde de la Bible* ou missel *Magnificat Terre Sainte* ou *Mon carnet de route en Terre Sainte* (pour les 8-14 ans), livret pratique Terre Sainte (numérique), chèche orange ou blanc, et sur place une carte détaillée.



12. CONDITIONS DE VENTE, CONFIDENTIALITÉ ET RÈGLEMENT DES LITIGES

Les conditions générales de ventes et de confidentialité sont consultables sur : www.terresdelabible.com/cgv-rgpd. Après avoir saisi notre agence, et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le client peut s'adresser au Médiateur du Tourisme et du Voyage, instance indépendante : www.mtv.travel.

ASSURANCE VOYAGE

Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 et GROUPAMA D'OC, Agrément N°4064011- Entreprise d'assurance agréée en France et régie par le Code des assurances français.

Mutuaide

Groupama
D'OC

Produit : MULTIRISQUE TERRES DE LA BIBLE

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Le contrat MULTIRISQUE TERRES DE LA BIBLE est un contrat d'assurance dont l'objet est de couvrir l'Assuré à l'occasion et au cours de son voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'Assuré peut-être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes :

✓ **ANNULATION POUR MOTIF MEDICAL y compris en cas d'épidémie ou de pandémie**

✓ **ANNULATION CAUSES DENOMMEES / CAUSES JUSTIFIEES**

Jusqu'à 8 000 € / personne et 40 000 € par événement

✓ **BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS**

Jusqu'à 800 € par personne et 5 000 € par événement

✓ **INTERRUPTION DE SEJOUR**

Jusqu'à 30 000 € par événement

✓ **INTERRUPTION D'ACTIVITES**

Jusqu'à 100 € PAR JOUR / Maximum 3 jours

✓ **RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE**

(domicile fiscale en France ou DROM COM)

Jusqu'à 4 500 000 € par sinistre dont 45 000 € / sinistre de dommages matériels et immatériels consécutifs

✓ **GARANTIES D'ASSISTANCE**

Transport / Rapatriement sanitaire y compris en cas d'épidémie ou de pandémie

Rapatriement des personnes accompagnantes

Rapatriement des enfants de moins de 18 ans

Visite d'un proche Titre de transport Aller/retour + 100€ par nuit (Max 10 nuits)

Prolongation de séjour Titre de transport Aller/retour + 100€ par nuit (Max 10 nuits)

Frais hôteliers Titre de transport Aller/retour + 100€ par nuit (Max 10 nuits)

Frais médicaux hors du pays de résidence y compris en cas d'épidémie ou de pandémie Jusqu'à 75 000 € par personne et 800 000 € par événement

Soins dentaires Jusqu'à 150 €

Rapatriement de corps

Frais funéraires nécessaires au transport

Assistance Juridique

Retour anticipé

Assistance aux mineurs restés seul au domicile

Envoi de médicaments à l'Etranger

Transmission de messages urgents

Frais de recherche et de secours Jusqu'à 10 000 € et 20 000 € par événement

Garantie Assistance épidémie

Frais hôteliers suite à une mise en quarantaine 80 € par personne par nuit (Max 14 nuits)

Retour impossible 1 000 € par personne – 50 000 € par groupe

Frais hôtelier suite à retour impossible 80 € par personne par nuit (Max 14 nuits)

Valise de secours 100 € par personne – 350 € par famille

Assistance complémentaire aux personnes



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur du voyage,

✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires, les épidémies sauf stipulation contraire dans la garantie,

✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,

✗ Sauf dérogation, un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la loi n° 82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles (pour les garanties d'assurance).

✗ Les frais médicaux dans le pays de domicile.



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,

! La participation volontaire d'un Assuré à des émeutes ou grèves, rixes ou voies de fait,

! L'usage de stupéfiants ou de drogues non prescrits médicalement,

! Les dommages résultant d'une faute intentionnelle ou dolosive de l'Assuré conformément à l'article L113-1 du Code des Assurances.

! La participation en tant que concurrent à un sport de compétition

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

! Seules les garanties correspondant à la formule souscrite sont acquises

! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation.

! La garantie « Annulation » ne couvre pas l'impossibilité de partir liée à l'organisation matérielle aux conditions d'hébergement ou de sécurité de la destination

MUTUAIDE ASSISTANCE. 8/14 avenue des Frères Lumière 94368 Bry-sur-Marne Cedex. S.A. au capital de 12 558 240 € entièrement versé. Entreprise régie par le Code des Assurances RCS 383 974 086 Créteil – TVA FR 31 3 974 086 000 19.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

L'assurance est incluse à l'achat du voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

La garantie « Annulation » prend effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

La garantie « Annulation » expire le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.